

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Examen Professionnel – Session 2008

Spécialité : BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS - VRD

Epreuve écrite – Durée **1h30** - Coefficient 2

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, entre trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinés à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Ce dossier contient **4 pages** y compris celle-ci. Ce document contient trois plans.

REGLEMENT :

- **Les candidats rédigent leurs réponses exclusivement sur le présent sujet qui sera agrafé à l'intérieur de la copie d'examen.**
- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (*nom de collectivité, nom de personne,...*) autre que celle figurant, le cas échéant, sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (*bille, plume ou feutre*).
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

QUESTION N° 2 : Faire une réponse de manière succincte à chacune des questions posées - (6 pts)

Dans le Bâtiment qu'entend-t-on par :

- Terrassement ?

- Brique monomur ?

- Charpente ?

- Sablière (en charpente) ?

- Une ferme ?

- Les évacuations et extractions d'un logement ou bâtiment?

- Chaînage horizontal en maçonnerie ?

- Qu'est-ce qu'un plan de masse ?

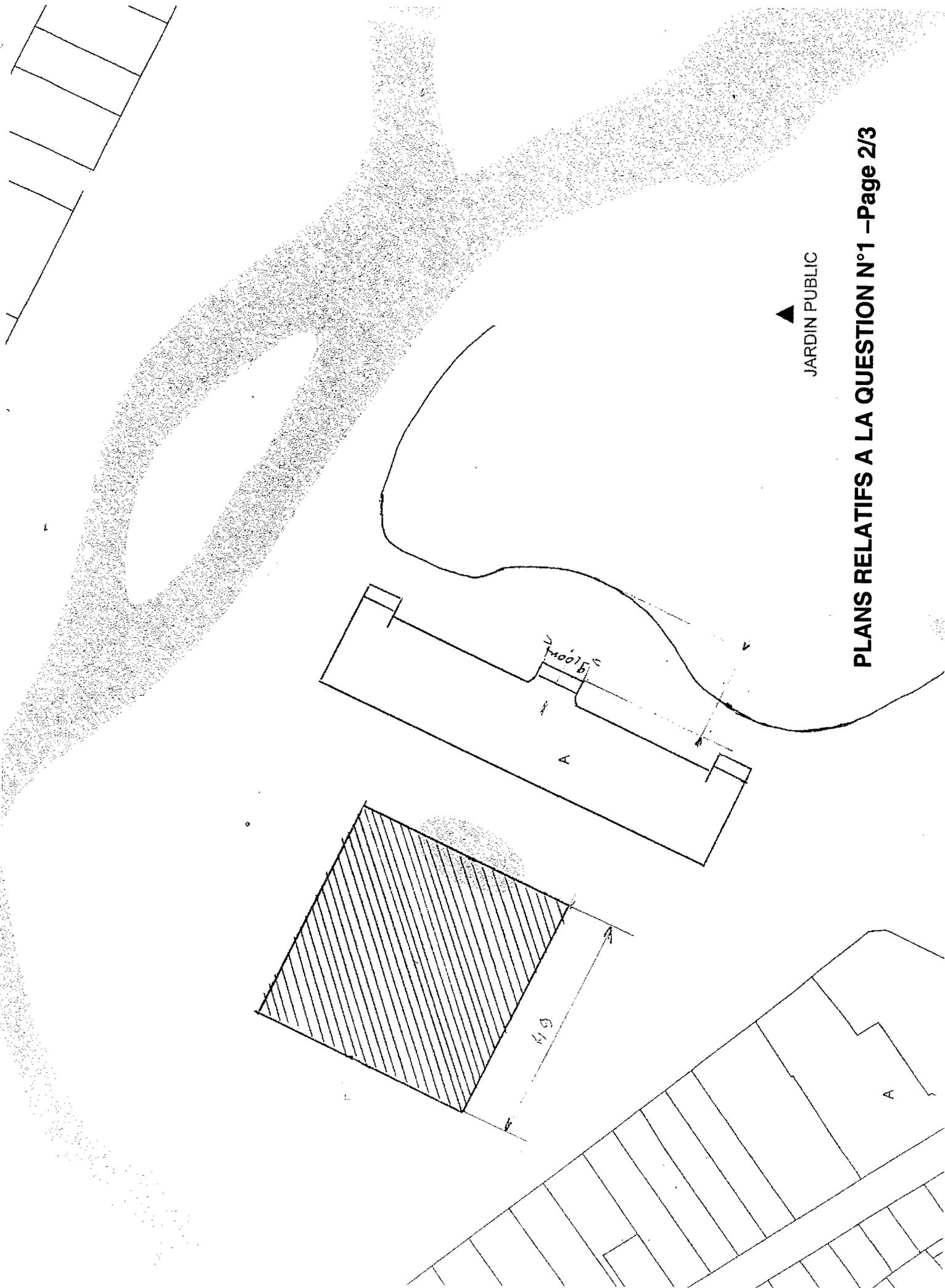
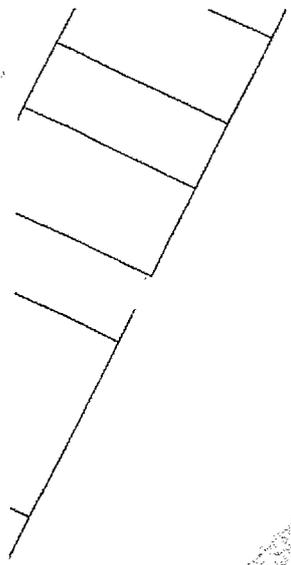
- Qu'appelle-t-on façade latérale d'un bâtiment ou d'une maison ?

QUESTION N° 3 : (6 pts)

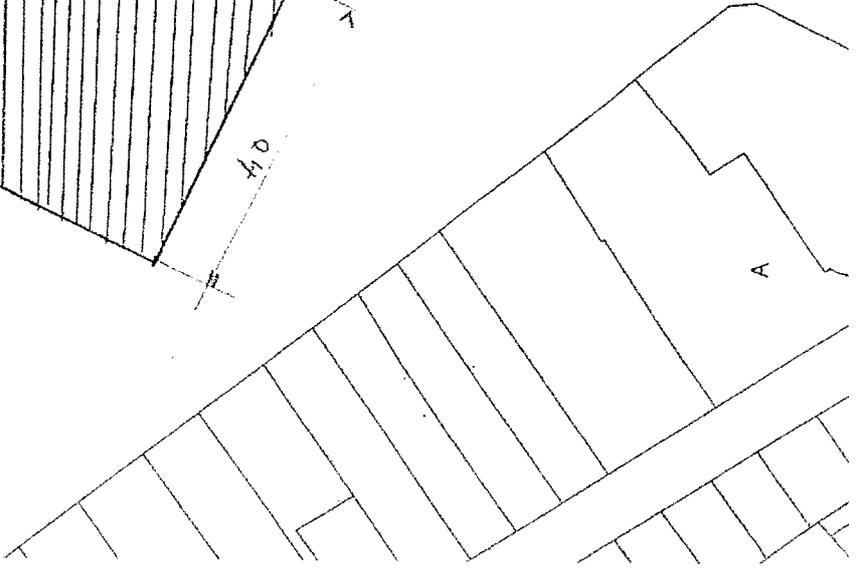
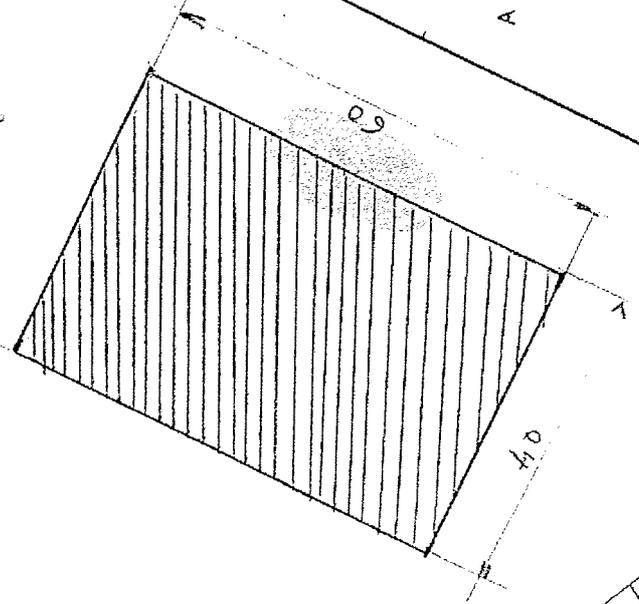
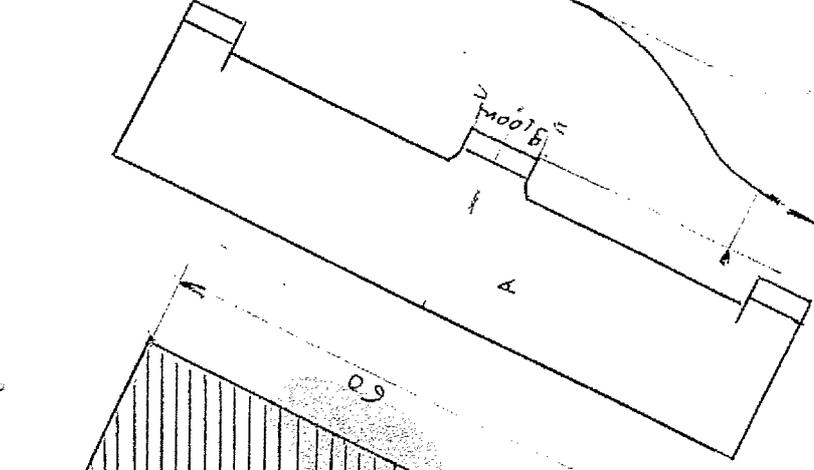
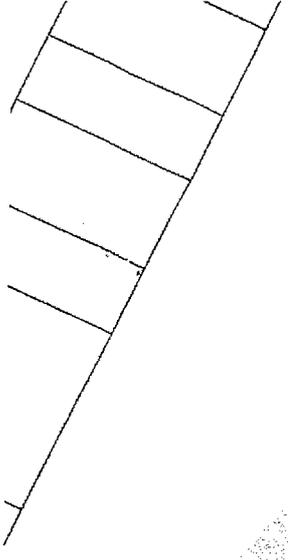
Il existe dans le Bâtiment des travaux de gros-œuvre (travaux permettant la mise hors d'eau d'une construction) ainsi que des travaux de second-œuvre (travaux concernant les divers aménagements tant extérieurs qu'intérieurs et les finitions). En voici la liste.

Classer les travaux en gros-œuvre ou second-œuvre.

01/ Implantation – Terrassement	
02/ Enduits extérieurs	
03/ Electricité	
04/ Fondations	
05/ Menuiseries extérieures	
06/ Drainage – Canalisations	
07/ Plâtrerie	
08/ Planchers	
09/ Installations thermiques	
10/ Couverture	
11/ Fermetures Extérieures	
12/ Dallage	
13/ Installations sanitaires	
14/ Murs	
15/ Métallerie – Serrurerie	
16/ Conduits de fumée et ventilation	
17/ Revêtements de sols – murs	
18/ Charpente	
19/ Menuiseries intérieures	
20/ Peintures - Vitrierie	



▲
JARDIN PUBLIC



▲
JARDIN PUBLIC